

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02570

Numéro SIREN : 831 298 625

Nom ou dénomination : 3, 14 IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2020 sous le numéro de dépôt 7627

Greffes du tribunal de commerce de Montpellier



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 02/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/7627

Déposant :

Nom/dénomination : 3, 14 IMMOBILIER

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 831 298 625

N° gestion : 2017 B 02570



VB/2017 B 02570
RGEC
res. Le Diamant Vert bat 1
16 PLACE RAPHAEL
34000 MONTPELLIER

Nos références : VB/2017 B 02570

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

Concernant la société :

Société par actions simplifiée à associé unique 3, 14 IMMOBILIER

170 CHEMIN DES MAZÉS
34270 LE TRIADOU

SIREN : 831 298 625

N° de gestion : 2017 B 02570

Le greffier soussigné constate le 02/07/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/7627, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2019

Récépissé délivré le 22/07/2020

Le greffier



REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE LA SCP GREFFIERS ASSOCIES
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE, LE REGLEMENT PAR CHEQUE DES HONORAIRES EST ACCEPTE: No tva fr 85 340 326 917
SIREN : 340 326 917 R.C.S MONTPELLIER
IBAN : FR7612939000902900479643051 BDUPFR25



Comptes annuels

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

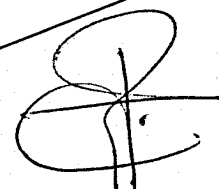
SASU 3,14 IMMOBILIER

170 Chemin des Mazés

34270 TRIADOU

APE : 4110A

Siret : 83129862500011



Certifié conforme

SARL RGE

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de Montpellier

16, Place Raphaël
34000 Montpellier

06 73 13 41 57
rguillerm@rgec.fr

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 15/03/2018, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SASU 3,14 IMMOBILIER relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 5 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 037 681
Chiffre d'affaires	89 113
Résultat net comptable (Bénéfice)	29 924

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Montpellier
Le 14/01/2020

Romain Guillerm
Expert-Comptable

SARL RGEC

16, Place Raphaël - 34000 Montpellier

06 73 13 41 57

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	38 052	22 241	15 811	21 469
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	181 000		181 000	91 000
Créances rattachées aux participations	190 000		190 000	62 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	107 500		107 500	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	516 552	22 241	494 311	174 469
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	454 093		454 093	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	68 920		68 920	
Autres créances	18 246		18 246	334
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	906		906	
Charges constatées d'avance (3)	1 206		1 206	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	543 370		543 370	334
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 059 922	22 241	1 037 681	174 803
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

SARL RGEC

16, Place Raphaël - 34000 Montpellier

06 73 13 41 57

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100	100
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10	10
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	700	
Autres réserves	29 373	23 573
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	29 924	56 500
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	60 107	80 183
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	453 721	21 620
Emprunts et dettes financières diverses (3)	485 664	54 209
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 059	480
Dettes fiscales et sociales	10 130	18 310
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 000	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	977 574	94 619
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 037 681	174 803
(1) Dont à plus d'un an (a)	9 917	14 924
(1) Dont à moins d'un an (a)	967 657	79 695
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	438 798	1 801
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

SARL RGEC

16, Place Raphaël - 34000 Montpellier

06 73 13 41 57



Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	89 113		89 113	143 529
Chiffre d'affaires net	89 113		89 113	143 529
Production stockée			454 093	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			14 523	
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			557 729	143 529
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			390 653	
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			111 193	58 711
Impôts, taxes et versements assimilés			1 470	990
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 742	9 589
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			335	998
Total charges d'exploitation (II)			513 393	70 288
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			44 336	73 241
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			7 997	609
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			7 997	609
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-7 997	-609
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			36 339	72 631

SARL RGEC

16, Place Raphaël - 34000 Montpellier

06 73 13 41 57



Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	721	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	721	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-721	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	5 694	16 131
Total des produits (I+III+V+VII)	557 729	143 529
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	527 805	87 029
BENEFICE OU PERTE	29 924	56 500
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

SARL RGEC

16. Place Raphaël - 34000 Montpellier

06 73 13 41 57

06/06/2020

3,14 IMMOBILIER
Société Par Actions Simplifiée au capital de 100,00 €
Siège social : 170 chemin des mazés
34270 TRIADOU
831 298 625 RCS MONTPELLIER

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 MAI 2020

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 29 923,72 €, de la manière suivante :

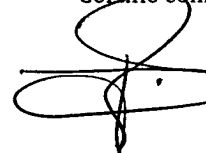
- ☐ Au compte « Réserve Œuvre d'Arts » à hauteur de 1 364 € ;
- ☐ Au compte « Autres réserves » à hauteur de 28 559,72 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé aux distributions de dividendes suivantes, au titre des exercices précédents.

- ☐ Exercice clos le 31/12/2018 : 50 000 € (éligibles à l'abattement de 40%)
- ☐ Exercice clos le 31/12/2017 : néant
- ☐ Exercice clos le 31/12/2016 : néant

Certifié conforme



Charly RUSSO

Président et Associé Unique



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

3,14 IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
170 chemin des Mazés
34270 Le Triadou

certifié conforme

Société de commissariat aux comptes
17 Rue des Palourdes - B.P. 6 - 34750 Villeneuve lès Maguelone - Tél. : 04 67 65 68 36
S.A.R.L. au capital de 1 020 € - SIRET : 504 087 453 00032 - Code NAF : 6920 Z - N° TVA : FR 70 504 087 453

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associé unique

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **3,14 Immobilier** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

5

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

✓

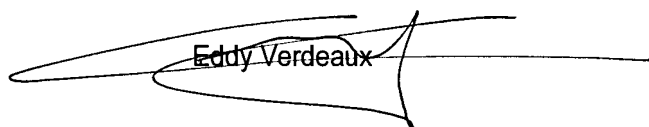
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 4 mai 2020

Le commissaire aux comptes

BMA Audit


Eddy Verdeaux

5

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	38 052	22 241	15 811	21 469
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	181 000		181 000	91 000
Créances rattachées aux participations	190 000		190 000	62 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	107 500		107 500	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	516 552	22 241	494 311	174 469
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	454 093		454 093	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	68 920		68 920	
Autres créances	18 246		18 246	334
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	906		906	
Charges constatées d'avance (3)	1 206		1 206	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	543 370		543 370	334
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 059 922	22 241	1 037 681	174 803
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

SARL RGEC

16, Place Raphaël - 34000 Montpellier

06 73 13 41 57

3

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100	100
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10	10
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	700	
Autres réserves	29 373	23 573
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	29 924	56 500
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	60 107	80 183
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	453 721	21 620
Emprunts et dettes financières diverses (3)	485 664	54 209
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 059	480
Dettes fiscales et sociales	10 130	18 310
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 000	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	977 574	94 619
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 037 681	174 803
(1) Dont à plus d'un an (a)	9 917	14 924
(1) Dont à moins d'un an (a)	967 657	79 695
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	438 798	1 801
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

SARL RGE

16, Place Raphaël - 34000 Montpellier

06 73 13 41 57

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	89 113		89 113	143 529
Chiffre d'affaires net	89 113		89 113	143 529
Production stockée			454 093	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			14 523	
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			557 729	143 529
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			390 653	
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			111 193	58 711
Impôts, taxes et versements assimilés			1 470	990
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 742	9 589
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			335	998
Total charges d'exploitation (II)			513 393	70 288
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			44 336	73 241
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			7 997	609
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			7 997	609
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-7 997	-609
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			36 339	72 631

SARL R GEC

16, Place Raphaël - 34000 Montpellier

06 73 13 41 57

5

Compte de résultat (suite)

31/12/2019

31/12/2018

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges

Total produits exceptionnels (VII)**Charges exceptionnelles**

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Total charges exceptionnelles (VIII)

721

721

RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)**-721**

Participation des salariés aux résultats (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

5 694

16 131

Total des produits (I+III+V+VII)**557 729****143 529****Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)****527 805****87 029****BENEFICE OU PERTE****29 924****56 500**

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

SARL RGEIC

16, Place Raphaël - 34000 Montpellier

06 73 13 41 57

16/07/20

3,14 IMMOBILIER
Société Par Actions Simplifiée au capital de 100,00 €
Siège social : 170 chemin des mazés
34270 TRIADOU
831 298 625 RCS MONTPELLIER

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 11 MAI 2020

Monsieur Charly Russo, agissant en qualité d'associé unique de la société 3,14 IMMOBILIER, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- ☐ l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- ☐ le rapport du commissaire aux comptes,
- ☐ le texte des résolutions proposées.

Puis l'associé unique déclare que l'inventaire, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition du commissaire aux comptes, au siège social, dans le délai convenu ; par ailleurs il a été communiqué au commissaire aux comptes les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales répondant au critère de la significativité défini à l'article L.227-11 du Code de commerce.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- ☐ Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- ☐ Approbation des comptes annuels,
- ☐ Affectation des résultats,
- ☐ Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- ☐ Pouvoirs pour formalités,
- ☐ Questions diverses.

1 PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

S

2 DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 29 923,72 €, de la manière suivante :

- ☐ Au compte « Réserve Œuvre d'Arts » à hauteur de 1 364 € ;
- ☐ Au compte « Autres réserves » à hauteur de 28 559,72 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé aux distributions de dividendes suivantes, au titre des exercices précédents.

- ☐ Exercice clos le 31/12/2018 : 50 000 € (éligibles à l'abattement de 40%)
- ☐ Exercice clos le 31/12/2017 : néant
- ☐ Exercice clos le 31/12/2016 : néant

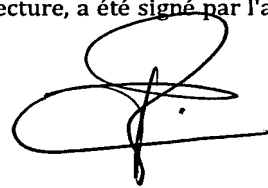
3 TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

4 QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.



Charly RUSSO

Président et Associé Unique